

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 23 MAI 2020

**PRÉSENTS** : LACOSTE Gérard, MARIAUD Yves, LACOTTE Philippe, DELORD Nathalie, VILLEVEYGOUX Bertrand, BERNIER Thierry, COLINEAUX Alexandre, COLINEAUX Jean-Luc, DELUCHE Sylvie, DUMONTEIL Elodie, FARGE Christophe, GLAISE Benjamin, LACOSTE Catherine, NONCLERCQ Eva, VALEGEAS Fabrice.

**Secrétaire de séance** : Elodie DUMONTEIL

---

## **DELIBERATIONS :**

### **ELECTION DU MAIRE**

La séance est ouverte sous les Présidences de Monsieur FAGETE Jean-Claude, Maire sortant et de Madame LACOSTE Catherine, en qualité de doyenne de l'assemblée.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme DUMONTEIL Elodie.

Madame LACOSTE Catherine, doyenne de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Madame LACOSTE Catherine sollicite deux volontaires comme assesseurs : M. MARIAUD Yves et M. LACOTTE Philippe acceptent de constituer le bureau.

Madame LACOSTE Catherine demande alors s'il y a des candidats. La candidature de M. LACOSTE Gérard est enregistrée et les conseillers municipaux sont invités à passer au vote.

**Premier tour de scrutin** : Nombre de votant = 15 ; Bulletins nuls ou assimilés = 0 ; Bulletins blancs = 1 ; Suffrage exprimés = 14 ;

Majorité absolue = 7. **Résultats obtenus** : **M. LACOSTE Gérard = 14 Voix.**

**M. LACOSTE Gérard** ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

### **CREATION DE POSTES D'ADJOINTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la création de quatre postes d'adjoints au maire.

### **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### ➤ **Election du Premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : Nombre de votants = 15 ; Bulletins blancs = 3 ; Suffrages exprimés = 12 ; Majorité absolue = 6.

Ont obtenu : M. MARIAUD Yves : 11 voix ; M. LACOTTE Philippe : 1 voix

M. MARIAUD Yves ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

#### ➤ **Election du Deuxième adjoint :**

Résultats du premier tour de scrutin : Nombre de votants = 15 ; Bulletins blancs = 3 ; Suffrages exprimés = 12 ; Majorité absolue = 6.

Ont obtenu : M. LACOTTE Philippe : 12 voix. M. LACOTTE Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

#### ➤ **Election du troisième adjoint :**

Résultats du premier tour de scrutin : Nombre de votants = 15 ; Bulletins blancs ou nuls = 0 ; Suffrages exprimés = 15 ; Majorité absolue = 8.

Ont obtenu : Mme DELORD Nathalie : 15 voix. Mme DELORD Nathalie ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

#### ➤ **Election du quatrième adjoint :**

Résultats du premier tour de scrutin : Nombre de votants = 15 ; Bulletins blancs = 2 ; Suffrages exprimés = 13 ; Majorité absolue = 7.

Ont obtenu : M. VILLEVEYGOUX Bertrand : 13 voix. M. VILLEVEYGOUX Bertrand ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL** : énoncée par M. Le Maire.

## **FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION**

Le Maire propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- L'indemnité du maire, 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Et du produit de 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints,

Délibéré à l'unanimité.

## **DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

L'Assemblée décide de déléguer au Maire, **Monsieur Gérard LACOSTE**, les compétences suivantes :

- Délivrance et reprise de concessions dans le cimetière communal ;
- Acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ainsi que les indemnités de sinistres ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- De fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers et experts ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- Procéder aux virements de crédits nécessaires depuis le chapitre de dépenses imprévues (article 022) ;
- De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Passation et signatures de contrats d'assurances ;
- Recrutement personnel occasionnel (remplacement personnel permanent en arrêt de maladie ou accident du travail, stages ou absences exceptionnelles).

Délibéré à l'unanimité.

## **ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE SCOLAIRE DE NONTRON**

Délégués titulaires : Mme DUMONTEIL Elodie et Mme NONCLERCQ Eva ;

Délégués suppléants : M. MARIAUD Yves et M. GLAISE Benjamin.

Délibéré à l'unanimité.

## **ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE (S.D.E.24)**

Délégués Titulaires : M. FARGE Christophe et M. GLAISE Benjamin

Délégués Suppléants : M. VILLEVEYGOUX Bertrand et M. COLINEAUX Jean-Luc.

Délibéré à l'unanimité.

## **ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION D'EAU POTABLE S.I.A.E.P. DE LA CHAPELLE FAUCHER CANTILLAC**

Délégués titulaires : M. LACOSTE Gérard et M. LACOTTE Philippe.

Délégués suppléants : M. FARGE Christophe et M. MARIAUD Yves.

Délibéré à l'unanimité

## **ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE ET SPORTIVE (SIVOSS) DE BRANTOME**

Délégués titulaires : M. LACOSTE Gérard et M. MARIAUD Yves

Délégués suppléants : M. BERNIER Thierry et Mme DELORD Nathalie.

Délibéré à l'unanimité.

## **ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES DU BASSIN DE LA DRONNE**

Délégué titulaire : M. VALEGEAS Fabrice ;

Délégué suppléant : M. COLINEAUX Jean-Luc.

Délibéré à l'unanimité.

## **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

### **(S.M.C.T.O.M) DE NONTRON**

Délégués titulaires : M. COLINEAUX Jean-Luc et COLINEAUX Alexandre ;

Délégués suppléants : Mme DELORD Nathalie et M. MARIAUD Yves.

Délibéré à l'unanimité.

## **ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ LOCAL (COLLEGE ELUS) AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.) POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Délégué local : M. LACOSTE Gérard.

Délibéré à l'unanimité.

### **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

Le Conseil Municipal décide de désigner M. MARIAUD Yves chargé de suivre les questions de défense, pour la commune de CHAMPAGNAC DE BELAIR.

Délibéré à l'unanimité.

### **DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT LOCAL « SÉCURITÉ ROUTIÈRE »**

Le Conseil Municipal décide de désigner pour la commune de CHAMPAGNAC DE BELAIR, en tant que correspondant « sécurité routière » : M. MARIAUD Yves.

Délibéré à l'unanimité.

## **DECISIONS :**

### **COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Commission Achat/Finances : Gérard LACOSTE et Bertrand VILLEVEYGOUX responsables. Membres : Benjamin GLAISE, Fabrice VALEGEAS, Yves MARIAUD.

Commission Travaux : Yves MARIAUD responsable. Membres : Bertrand VILLEVEYGOUX, Jean-Luc COLINEAUX, Alexandre COLINEAUX, Benjamin GLAISE, Fabrice VALEGEAS.

Commission Affaires scolaires : Nathalie DELORD responsable. Membres : Bertrand VILLEVEYGOUX, Fabrice VALEGEAS, Yves MARIAUD.

Commission Enfance-Jeunesse/Sport et Association/Animation du village : Gérard LACOSTE et Christophe FARGE responsables. Membres : Thierry BERNIER ; Catherine LACOSTE ; Philippe LACOTTE ; Yves MARIAUD

Commission Communication/Information : Philippe LACOSTTE responsable. Membres : Elodie DUMONTEIL, Fabrice VALEGEAS et Eva NONCLERCQ.

Commission Sécurité/Plan Communal de Sauvegarde : Philippe LACOTTE responsable. Membres : Christophe FARGE ; Jean-Luc COLINEAUX et Alexandre COLINEAUX.

Commission Action sociale/Santé – Service aux personnes : Nathalie DELORD, responsable. Membres : Elodie DUMONTEIL, Sylvie DELUCHE et Eva NONCLERCQ.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Catherine LACOSTE : Est-ce qu'il existe des formations pour les élus ?

Yves MARIAUD : les élus peuvent bénéficier du Droit Individuel de Formation et de formations organisées par le CNFPT.